



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

SAISON 2021-2022

A – HORAIRES D'UTILISATION

Ouverture des équipements :

Les créneaux d'ouverture des équipements sont les lundis, les mardis, les mercredis et vendredis

Lundi, de 19h30 à 21h00

Gymnase Maurice Herzog => **4 terrains**

9 Rue du nouveau Bercy 94220 Charenton-le-Pont

Lundi, de 20h45 à 22h00 et le Mardi, de 19h00 à 22h30 => **4 Terrains**

Espace Sportif le VERSEAU

30 bis Rue du Maréchal Leclerc 94410 Saint-Maurice

Mercredi, de 17h00 à 22h00 et le Vendredi de 17h00 à 22h00 => **7 Terrains**

Centre municipal des sports

9 avenue de la Villa Antony 94410 Saint-Maurice

Les horaires d'utilisation définis par le planning doivent être impérativement respectés.

Les gymnases sont fermés durant les vacances scolaires (excepté M. Herzog, se renseigner...)

Déroulement des séances :

Lundi :

Jeu libre.

Mardi :

Jeu Libre (2 terrains seront réservés lors des interclubs à domicile de Novembre à Mars).

Mercredi :

- Entraînement 'Jeunes - 6/12 ans' de 17h00 à 18h30

- Entraînement 'Jeunes - 13/18 ans' de 18h30 à 20h00

- Entraînement 'Adultes - loisir et compétiteur' de 20h00 à 22h00

Vendredi :

- Entraînement 'Jeunes - 6/12 ans' de 17h00 à 18h30

- Entraînement 'Jeunes - 13/18 ans' de 18h30 à 20h00

- Entraînement 'Adultes - loisir et compétiteur' de 20h00 à 22h00 sur 3 terrains (modifiable suivant les demandes)

- Jeu libre de 20h00 à 22h00 (3 à 4 terrains seront réservés lors des interclubs à domicile de Novembre à Mars).

Déroulement pendant les jeux libres

Quand vous arrivez sur le terrain vous vous échauffez, puis vous faites votre match et vous libérez le terrain de façon à ce que tout le monde puisse jouer.

B - UTILISATION DE L'ÉQUIPEMENT

L'équipement n'est accessible qu'aux sportifs adhérents de l'association, à jour de leur cotisation, sous la responsabilité d'un membre du bureau de l'ABSM ou les adhérents habilités à ouvrir les infrastructures ayant rempli le document d'engagement d'ouverture de salle.

Pour accéder aux équipements sportifs, le responsable du bureau ou l'adhérent habilité devra se procurer la clef située dans la boîte aux lettres de l'activité. A la fin de l'activité, le responsable devra remettre la clef utilisée dans la boîte aux lettres après avoir vérifié que tous les utilisateurs ont rangé, quitté la salle, et avoir fermé la porte à clef.

En acceptant le règlement de l'ABSM, vous acceptez également les conditions d'utilisation en vigueur du gymnase dans lequel vous pratiquez le badminton.

C – UTILISATION DES VESTIAIRES

Les adhérents de l'association ont accès aux vestiaires qui leur sont affectés. (Fermeture à 22h15 à la Halle des sports)

Pendant l'activité, les vestiaires attribués sont sous la responsabilité des pratiquants. La ville de Saint-Maurice et son personnel ne saurait en aucun cas être tenu pour responsables des vols, pertes etc.

D – UTILISATION DU MATÉRIEL

L'association a accès au matériel spécifique disponible sur l'équipement et peut stocker son propre matériel dans des armoires fermant à clé. Ce matériel est alors sous sa responsabilité.

Les usagers s'engagent à respecter le matériel sportif, à en faire bon usage, à l'installer et à le remettre à sa place après chaque utilisation.

E – TENUE OBLIGATOIRE

Chaque adhérent est prié d'avoir **IMPÉRATIVEMENT** une tenue de sport avec des chaussures propres et **adéquates pour la pratique du sport en salle**. Aucun couvre-chef n'est autorisé, ainsi qu'aucun signe ostentatoire n'est accepté.

F – RESPONSABILITE / ASSURANCE

Le président de l'association doit veiller à ce que, dans le cadre de son activité sportive, chaque adhérent ait contracté sa licence pour la saison en cours et ait pris connaissance des différentes possibilités d'assurance responsabilité civile couvrant les accidents corporels et les éventuelles dégradations matérielles jointe à la licence.

G – ENCADREMENT DES JEUNES

En dehors des heures d'entraînement ou d'animation encadrées, les membres du club mineurs, restent sous la totale responsabilité de leurs parents ou représentant légal. Il est demandé aux parents de s'assurer de la présence effective des entraîneurs ou animateurs dans la salle en début de séance.

H – INVITATION ET SEANCE D'ESSAI

Chacun des membres du club a la possibilité d'inviter une personne **licenciée à la FFBAD** lors des sessions de jeux libre. Pour ce faire, il doit obtenir avant la séance (au moins 24h à l'avance) l'accord d'un des membres du bureau. Pas d'invitation les jours d'entraînement et d'interclubs.

Les invités doivent respecter le présent règlement, à charge de l'hôte membre de les en informer.

Une séance d'essai gratuite peut être accordée avant l'inscription effective pour les personnes non licenciées.

I – INSCRIPTION ET PARTICIPATION AUX TOURNOIS EXTÉRIEURS

Tournois :

Le club prend en charge les frais d'inscriptions pour quatre tournois dans l'année en France, les frais de transports et d'hébergement sont à la charge du joueur. L'inscription au tournoi de l'ABSM est également prise en charge.

Le joueur qui s'inscrit à un tournoi doit respecter l'heure de la convocation et le règlement intérieur du tournoi.

Forfait :

Si le joueur n'a pas envoyé les justificatifs de son forfait à l'organisateur et au responsable des tournois du club, le club pourra demander le remboursement des frais engagés pour son inscription au joueur. Dans le cas d'une récidive ; le responsable des tournois du club, ne prendra plus en compte les inscriptions pour ce joueur aux tournois jusqu'à la fin de saison.

J – HYGIENE / SECURITE

Hygiène :

En application des règles d'hygiène, il est formellement interdit de fumer et de jeter des papiers à l'intérieur des installations sportives. L'entretien des installations est assuré par le personnel municipal. Il est demandé aux usagers de laisser les vestiaires et installations dans un état correct, notamment en utilisant les poubelles prévues à cet effet.

L'accès des animaux aux sites est strictement interdit.

Sécurité :

Les usagers sont informés que les véhicules (vélos, cyclomoteurs, trottinettes, rollers etc.) sont interdits dans l'enceinte de l'espace, ainsi que les boissons alcoolisées et les objets en verre.

Les utilisateurs qui ne tiendraient pas compte de ces prescriptions seront tenus pour responsables des détériorations ou dégradations qu'ils auront occasionnées, et seront passibles d'exclusion de l'association.

Pour des raisons de sécurité et de responsabilité, il est également demandé aux adhérents de ne pas emmener d'enfants dans la salle sportive.

K – Inscription

Les frais d'inscription comprennent l'accès aux équipements, la licence FFBAD, les séances d'entraînement ainsi que les 4 tournois inclus pour les compétiteurs.

L'inscription n'est effective qu'une fois **tous** les documents transmis. Un dossier incomplet ne permettra pas de venir aux séances.

Toute inscription enregistrée ne sera remboursée sous n'importe quel motif.

L – Mesures sanitaires : Pass sanitaire / port du masque

Suite à l'aval du Conseil Constitutionnel, la loi sur la gestion de la crise sanitaire, incluant le pass sanitaire, entre en vigueur le lundi 9 août 2021. Le pass sanitaire devient obligatoire dès le premier entrant, dans les équipements sportifs couverts et de plein air, ainsi que lors des événements sportifs.

A partir du lundi 9 août 2021, toutes les personnes souhaitant accéder aux ERP de type X (établissements couverts) et ERP de type A (établissements de plein air) devront présenter un pass sanitaire.

À qui s'appliquent ces mesures ?

A toutes les personnes, à partir de 12 ans, qui accèdent aux établissements ci-dessus.

Pour tenir compte de certaines situations spécifiques, l'obligation du « pass sanitaire » est repoussée pour :

- Les salariés et bénévoles à partir du 30 août 2021
- Les jeunes de 12 à 17 ans à partir du 30 septembre 2021

Port du masque

Les obligations de port du masque ne sont pas applicables aux personnes ayant accédé aux établissements avec un pass sanitaire. Le port du masque peut toutefois être rendu obligatoire par le préfet de département lorsque les circonstances locales le justifient, ainsi que par l'exploitant ou l'organisateur.

Et bien entendu nous comptons sur le civisme et la sportivité de chacun pour que l'année se passe dans les meilleures conditions possibles et que chacun puisse prendre du plaisir à jouer.

Sportivement,
Le bureau de l'ABSM